



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Que conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au bureau municipal situé au 133, route 132 à Rivière-Ouelle, aux heures d'ouverture.

Et que l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2017 se fera le 28 février prochain. La date limite du premier versement est le 30 mars 2017.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 13^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2017.

Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière